

BEPC
SESSION 2017
ZONE I

Coefficient : 1
Durée : 2 h

EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE

Cette épreuve comporte deux pages (02) pages numérotées 1/2 et 2/2.

EXERCICE 1 : 04 points

Voici une liste d'instruments et de mécanismes juridiques de promotion et de protection des personnes vulnérables. Reproduis le tableau et range chacun des éléments dans la colonne convenable du tableau.

- a - La Convention des droits de l'enfant ;
- b - Le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- c - La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- d - La Cour de justice et des communautés de la CEDEAO ;
- e - La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- f - Le Ministère de la justice ;
- g - La Charte africaine des droits de l'Homme ;
- h - La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Colonne A Les Instruments	Colonne B Les Mécanismes

EXERCICE 2 : 08 points

La promotion de la femme

La quatrième conférence mondiale sur la femme tenue en 1995 à Beijing a rassemblé des femmes du monde entier issues de tous les milieux. [...]

L'égalité des sexes est un droit fondamental qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des générations présentes et futures au même titre que l'autonomisation des femmes.

Aucune société ne peut se développer harmonieusement si les femmes ne participent pas pleinement et équitablement à tous les aspects de la vie de leurs familles, de leurs communautés et de leurs nations.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'ONU, nous avons travaillé avec des gouvernements, des organisations de femmes et de la société civile dans son ensemble pour répondre aux besoins des femmes et des filles.

Il s'agit de promouvoir leur leadership et leur participation dans tous les domaines du développement, à savoir l'approvisionnement en denrées alimentaires, la planification familiale, le cadre de vie sain, la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Texte adapté extrait du message de la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies,
 Helen Clark et de la Directrice exécutive d'ONU-femmes, Mme Phymzile Mlambo-Ngeuka,
 à l'occasion de la journée internationale de la femme, le 08 mars 2016.

- 1) Dans le texte, l'auteur présente la femme comme une personne vulnérable.
 - a- Cite trois (3) catégories de personnes vulnérables.
 - b- Détermine trois (3) instruments et mécanismes juridiques de protection de cette catégorie de personnes.
- 2) Dans le texte, l'auteur affirme qu' « aucune société ne peut se développer harmonieusement si les femmes ne participent pas pleinement et équitablement à tous les aspects de la vie de leurs familles, de leurs communautés et de leurs nations »
Donne ton avis sur cette affirmation et justifie-le. (5 lignes)
- 3) En t'appuyant sur tes connaissances, explique l'importance de l'affirmation suivante: « l'autonomisation des femmes est un droit fondamental qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des femmes ». (5 lignes)
- 4) L'auteur propose des solutions en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
 - a- Relève-les dans le texte.
 - b- Propose des actions à mener pour atteindre cet objectif :
 - au niveau familial
 - au niveau communautaire

EXERCICE 3 : 08 points

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le diabète, un reportage à la télévision a fait état de nombreux cas de diabète et d'hypertension chez les adolescents. Préoccupé par cette situation, le club santé de ton établissement initie en accord avec le service de santé, un dépistage volontaire et gratuit de cette maladie par prélèvement sanguin.

De peur que le sang prélevé ne serve aussi à dépister le VIH, un groupe d'élèves refuse de participer à cette activité et t'encourage à faire comme eux.

- 1) Identifie le problème posé.
- 2) Enumère trois (3) conséquences liées à l'attitude de ce groupe d'élèves.
- 3) Indique ta décision et justifie-la. (6 lignes)

BEPC - SESSION 2017

CORRIGE ET BAREME DE EDHC: ZONE 1

CORRIGE		BAREME
EXERCICE 1 : 04 points (0,5 points par réponse juste)		4 points
Colonne A	Colonne B	
les instruments	Les mécanismes	
a/ la convention des droits de l'enfant	b/ Le conseil de sécurité de l'ONU	soit 0,5 par réponse juste
c/ La déclaration universelle des droits de l'homme	d/ La Cour de justice et des communautés de la CEDEAO	
e/ La charte africaine des droits et du bien-être de l'homme	f/ le Ministère de la justice	
g/ La charte africaine des droits de l'homme	h/ La cour africaine des droits de l'homme et des peuples	
EXERCICE 2 : 08 points		08 points
1 - a/ Les autres catégories de personnes vulnérables sont :		(1,5 pts) soit 0,5 par réponse juste
- les enfants		
- les personnes de troisième âge (personnes âgées)		
- les minorités (ethniques, religieuses...)		

— les personnes vivant avec un handicap

1,5 pt

1 — b/ Le correcteur retiendra trois (03) mécanismes et instruments : soit deux (02) instruments et un (01) mécanisme, soit un (01) mécanisme et deux (02) instruments.

soit 0,5
par réponse
juste

LES INSTRUMENTS :

- La convention des droits de l'enfant
- la déclaration universelle des droits de l'homme
- La charte africaine des droits de l'homme
- La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
- La convention contre toutes les formes des discriminations à l'égard des femmes.

LES MECANISMES :

- La ~~Cour~~ Cour de justice et des communautés de la CEDEAO
- le ministère de la famille, de la femme et de l'enfant
- le conseil de sécurité de l'ONU
- La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples
- Le ministère de la justice
- La commission nationale des droits de l'homme

1,5 pt

0,5 (avis)

2 — Cette affirmation est juste.

Justification : En effet, la femme fait partie intégrante de la société où elle joue un rôle important à plusieurs niveaux :

- Au plan économique : les activités agricoles, commerciales

1 pt

- Au plan social : l'éducation des enfants
• les activités domestiques et familiales

3 — Le correcteur retiendra les réponses allant dans le sens suivant :

(1,5 pts)

L'autonomisation des femmes consiste pour elles à exercer des activités économiques afin qu'elles se prennent pleinement en charge grâce à :

- la liberté d'exercer une activité lucrative
- un salaire égal à celui de l'homme pour un travail égal.
- la participation à la vie politique pour une prise de décision.

(2 pts)

4 — Les solutions proposées par l'auteur dans le texte sont les suivantes :

- promouvoir le leadership des femmes
- promouvoir la participation des femmes dans tous les domaines du développement

(0,5 pt)

b/ les actions à mener pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

(1,5 pt)

— Au niveau familial :

- Respect mutuel
- Une bonne communication entre les époux
- Aider la femme à entreprendre
- Encourager la femme dans ses activités

— Au niveau communautaire :

- Faciliter l'accès au crédit
- Organiser les femmes en coopératives

à
porter de deux
réponses justes)

• Former les femmes à la gestion des PME

EXERCICE 3: 08 points

0.8/5

1. Identification du problème :
le refus de se faire prélever du sang par peur
d'être dépisté du VIH.

(1 pt)

2. Le correcteur retiendra les réponses allant
dans le sens suivant :

(3 pts)

Le groupe d'élève :

soit 1 pt
par réponse
juste

- Méconnaît son statut sérologique par rapport
au VIH et au Diabète

- Peut propager le VIH par ignorance de son
statut sérologique

- S'expose aux risques d'absence de soins
appropriés : * En cas de diabète, cela peut
entraîner une perte de connaissance et même
la mort.

- * En cas d'Hypertension artérielle,
cela peut entraîner la paralysie de certains membres,
la perte de connaissance et même la mort

- Peut connaître des perturbations scolaires dues
à des problèmes de santé

- Expose leurs familles à des prises en charges
onéreuses

Il peut y avoir une réduction du pouvoir d'achat
de la famille affectée.

3 - LA Décision :

Je refuse de faire comme le groupe d'élèves qui ne veut pas participer à l'activité.

(4pts)
soit 1pt

LA Justification :

Le dépistage volontaire est une opération gratuite ; y participer permet d'exercer son droit à la santé.

3pts

Il faut profiter de cette opportunité offerte pour connaître son statut sérologique en vue d'une bonne santé, d'une bonne éducation et projeter un avenir heureux (au niveaux des études et de sa vie future).